



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0689 du 16/07/2019

Arrêté du 9 juillet 2019

ARRETE RECTIFICATIF PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE
DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rectificatif porte situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe.

Date d'application : 18 novembre 2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE
DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ RECTIFICATIF

portant situation administrative d'une administratrice des finances publiques adjointe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 février 2019 portant maintien de cadres sur des postes comptables de catégorie C1 à la direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision de report de la fusion des SPFE de Toulouse 1, SPF de Toulouse 2 et SPF de Toulouse 3 ;

ARRÊTE :

Article premier

L'article 3 de l'arrêté du 20 février 2019, portant fin de détachement dans l'emploi de chef de service comptable de 2^{ème} catégorie chevron 3 de M^{me} BRANDOMIR BORGEL Catherine, administratrice des finances publiques adjointe, est retiré.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS-CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

| | |
|----------------------------------------------------|----------------|
| BOFiP Direction générale des Finances publiques | |
| Directeur de publication : Jérôme FOURNEL | ISSN 2268-0756 |